

PLAN D'ACTION CONCERTÉ EN PRÉVENTION DU SUICIDE 2017-2020 DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE

Porteur du plan d'action :

Comité régional en prévention du suicide

Cible du *Plan d'action thématique tripartite de l'axe 2 (service 2-6) du Programme national de santé publique 2015-2025* :

D'ici 2017, 100 % des CISSS/CIUSSS auront élaboré un plan d'action concerté en matière de prévention du suicide avec les partenaires territoriaux concernés.

Objectifs	Moyens ou stratégies	Organisations responsables	Organisations collaboratrices (facilitatrices)	Biens livrables	Échéancier
<p>Action à réaliser 2-6.4 du Plan d'action thématique tripartite (PATT) de l'axe 2.</p> <p>Implanter les mesures prévues dans les guides de bonnes pratiques en prévention du suicide.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un plan d'action concerté avec les partenaires territoriaux pour le rehaussement des services aux personnes suicidaires, conformément aux pratiques réputées efficaces en prévention du suicide. - Mettre en place des mécanismes nécessaires à sa mise en œuvre. - S'assurer de l'accessibilité et de la continuité des soins et des services. 	<p>1. Mise en place d'un comité régional en prévention du suicide pour soutenir la mise en œuvre et le suivi du plan d'action concerté, avec un minimum prévu de trois rencontres par année.</p>	<p>1. Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction de santé publique (DSPublique, responsable du comité) - Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) - Direction des programmes déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DDI-TSA-DP) - Direction des programmes santé mentale et dépendance (DSM-D) - Direction des services multidisciplinaires (à valider) - Direction des services professionnels (DSP) - Direction du programme jeunesse (DJ) - Direction des soins infirmiers (DSI) - Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (DSAPA) <p>Centre de prévention du suicide</p>		<p>1.1. Plan d'action concerté en prévention du suicide 2017-2020 de la région de Lanaudière</p> <p>1.2. Bulletin d'information (au moins une fois par année sur la base de l'année financière)</p>	<p>1.1 Avril 2017</p> <p>1.2 Mars 2018, mars 2019, mars 2020</p>

Cible du Plan d'action thématique tripartite de l'axe 2 (service 2-6) du Programme national de santé publique 2015-2025 :					
D'ici 2017, 100 % des CISSS/CIUSSS auront élaboré un plan d'action concerté en matière de prévention du suicide avec les partenaires territoriaux concernés.					
Objectifs	Moyens ou stratégies	Organisations responsables	Organisations collaboratrices (facilitatrices)	Biens livrables	Échéancier
		de Lanaudière (CPSL)			
	2. Organisation d'au moins deux rencontres thématiques (ex. : information, sensibilisation, ateliers, conférences).	2. CISSS de Lanaudière - DSPublique CPSL	2. CISSS de Lanaudière - Autres directions concernées selon la thématique Organismes et instances concernés par les rencontres thématiques	2. Synthèse des rencontres thématiques	2. Au terme de chaque rencontre
	3. Dispenser la formation sur les bonnes pratiques en prévention du suicide :				
	a) Mettre à jour le bilan des besoins de formation sur l'intervention auprès des personnes suicidaires à l'aide des bonnes pratiques (ex. : CISSS, organismes communautaires).	a) CISSS de Lanaudière - DSPublique CPSL	a) CISSS de Lanaudière - DJ - DPJ - DSAPA - DSM - DSM-D - Autres directions	a) Bilan annuel des besoins	a) Janvier 2018, janvier 2019, janvier 2020
	b) Planifier et ajuster, le cas échéant, l'offre de formation et de suivis de formation pour répondre aux besoins recensés.	b) CPSL	b) CISSS de Lanaudière - DSPublique - DSM	b) Calendrier de formation	b) Février 2018, février 2019, février 2020
	c) Dispenser la formation et les suivis de formation.	c) CPSL	c) CISSS de Lanaudière - DSPublique - DSM	c) Rapport annuel d'activités du CPSL, volet formation	c) Juin 2018, juin 2019 (juin 2020)
	4. Réaliser une mise à jour du portrait régional sur la problématique du suicide ou faire un nouveau portrait, le cas échéant, afin d'orienter les actions et développer des stratégies communes à mettre en place (voir objectif 2-6.6, moyen 1).	4. CISSS de Lanaudière - DSPublique	CPSL	4. Portrait régional sur la problématique du suicide	4. Mars 2018
	5. Élaborer l'offre de service en prévention du suicide en ciblant en particulier les modalités favorisant l'accessibilité, la				

Cible du Plan d'action thématique tripartite de l'axe 2 (service 2-6) du Programme national de santé publique 2015-2025 :					
D'ici 2017, 100 % des CISSS/CIUSSS auront élaboré un plan d'action concerté en matière de prévention du suicide avec les partenaires territoriaux concernés.					
Objectifs	Moyens ou stratégies	Organisations responsables	Organisations collaboratrices (facilitatrices)	Biens livrables	Échéancier
	continuité et la qualité des soins et services, en incluant notamment les interventions en promotion de la santé mentale.				
	<p>a) Faire un portrait régional des services existants en prévention du suicide par groupe d'âge, notamment en identifiant les lacunes dans le continuum des services.</p>	<p>a) CISSS de Lanaudière - DSPublique CPSL</p>	<p>a) CISSS de Lanaudière - DSM-D - DSM - DJ - DSAPA Collaborateurs à déterminer (incluant notamment les organismes invités aux rencontres thématiques)</p>	<p>a) Portrait régional des services existants sur la problématique du suicide : - Volet Jeunes - Volet Aînés - Volet Adultes</p>	<p>a) Selon chaque volet : - Mars 2018 - Novembre 2018 - Octobre 2019</p>
	<p>b) Définir les modalités d'organisation et de mise en œuvre des soins et services par groupe d'âge, notamment en matière d'accessibilité et de continuité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et mettre en place une trajectoire de service pour une utilisation optimale des services et clarifier les portes d'entrée de la première intervention. - Déterminer les arrimages et établir les mécanismes de collaboration pour les organisations concernées. - Établir, au besoin, des ententes formelles entre les partenaires de la région. 	<p>b) CISSS de Lanaudière - DSPublique CPSL</p>	<p>b) CISSS de Lanaudière - DSM-D - DSM - DJ - DSAPA Collaborateurs à déterminer (incluant notamment les organismes invités aux rencontres thématiques)</p>	<p>b) Offre de service : - Volet Jeunes - Volet Aînés - Volet Adultes</p>	<p>b) Selon chaque volet : - Novembre 2018 - Mars 2019 - Mars 2020</p>
	<p>c) Diffuser l'offre de service auprès des partenaires en prévention du suicide, par groupe d'âge.</p>	<p>c) CISSS de Lanaudière - DSPublique CPSL</p>	<p>c) CISSS de Lanaudière - DSM-D - DSM - DJ - DSAPA Collaborateurs à déterminer</p>	<p>c) Document d'information sur l'offre de service : - Volet Jeunes - Volet Aînés - Volet Adultes</p>	<p>c) Selon chaque volet : - Novembre 2018 - Mars 2019 - Mars 2020</p>

Cible du Plan d'action thématique tripartite de l'axe 2 (service 2-6) du Programme national de santé publique 2015-2025 :					
D'ici 2017, 100 % des CISSS/CIUSSS auront élaboré un plan d'action concerté en matière de prévention du suicide avec les partenaires territoriaux concernés.					
Objectifs	Moyens ou stratégies	Organisations responsables	Organisations collaboratrices (facilitatrices)	Biens livrables	Échéancier
			(incluant notamment les organismes invités aux rencontres thématiques)		
	6. Diffuser de l'information sur la réduction de l'accessibilité aux moyens de se suicider.	6. CISSS de Lanaudière - DSPublique CPSL	6. Collaborateurs à déterminer (incluant notamment les organismes invités aux rencontres thématiques)	6. Bulletin d'information	6. Mars 2018, mars 2019, mars 2020
	7. Faire connaître aux acteurs concernés de la région les meilleures pratiques et les services disponibles en postvention.	7. CPSL	7. CISSS de Lanaudière - DSPublique - DSM-D - Autres directions concernées	7. Bulletin d'information ou rencontre thématique	7. Mars 2018, mars 2019, mars 2020
Action à réaliser 2-6.5 du PATT de l'axe 2. Effectuer le suivi de l'application des standards ministériels de la Ligne nationale téléphonique d'intervention en prévention du suicide 1 866 APPELLE.	Mettre à jour le tableau sur les standards ministériels destiné au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).	CISSS de Lanaudière - DSPublique	CPSL CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec et CPS : Accalmie (organisation désignée pour les appels de nuit)	Tableau sur les standards ministériels complété	Mai 2017, mai 2018, mai 2019 (Mai 2020)
Action à réaliser 2-6.6 du PATT de l'axe 2. Poursuivre l'implantation des réseaux de sentinelles sur le territoire de Lanaudière. - Cerner les besoins découlant du portrait régional. - Établir les collaborations nécessaires à l'implantation des réseaux de sentinelles dans les milieux ciblés et soutenir ces derniers. Effectuer le suivi de l'implantation des réseaux de sentinelles.	1. Réaliser une mise à jour du portrait régional sur la problématique du suicide ou faire un nouveau portrait, le cas échéant, afin d'orienter les actions et développer des stratégies communes à mettre en place (voir objectif 2-6.4, moyen 4).	1. Voir objectif 2-6.4, moyen 4.	1. Voir objectif 2-6.4, moyen 4.	1. Voir objectif 2-6.4, moyen 4.	1. Voir objectif 2-6.4, moyen 4.

Cible du Plan d'action thématique tripartite de l'axe 2 (service 2-6) du Programme national de santé publique 2015-2025 :					
D'ici 2017, 100 % des CISSS/CIUSSS auront élaboré un plan d'action concerté en matière de prévention du suicide avec les partenaires territoriaux concernés.					
Objectifs	Moyens ou stratégies	Organisations responsables	Organisations collaboratrices (facilitatrices)	Biens livrables	Échéancier
	<p>2. Élaborer un plan de développement des réseaux de sentinelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les modalités de collaboration entre le CISSS de Lanaudière et le CPSL quant à l'implantation des réseaux de sentinelles. - Faire un état de situation des réseaux de sentinelles formées et actives sur le territoire selon les milieux de vie : <ul style="list-style-type: none"> a. milieu scolaire; b. services publics autres que le milieu scolaire (municipalités, établissements de santé et de services sociaux, ministères et organismes gouvernementaux); c. entreprises; d. autres (OBNL, population, etc.). - Identifier les milieux dans lesquels intervenir pour développer les réseaux de sentinelles en vertu du portrait régional et des connaissances actuelles (selon les groupes vulnérables et les milieux de vie) et déterminer des cibles annuelles. 	<p>2. CISSS de Lanaudière - DSPublique CPSL</p>		<p>2. Plan de développement des réseaux de sentinelles</p>	<p>2. Juin 2018</p>
	<p>3. Implanter les réseaux de sentinelles dans les milieux ciblés par ordre de priorité, selon le portrait régional, et consolider les réseaux existants.</p>	<p>3. CPSL</p>	<p>3. CISSS de Lanaudière - DSPublique</p>	<p>3. Rapport annuel d'activités du CPSL, volet sur les réseaux de sentinelles</p>	<p>3. Juin 2018, juin 2019 (Juin 2020)</p>

CISSS de Lanaudière et CPS de Lanaudière, Mai 2017 (mise à jour Juillet 2017)

ANNEXE 1 : ÉCHÉANCIER ET ÉTAPES DE RÉALISATION DES ACTIONS

Cible du service 2-6 du Plan d'action thématique tripartite de l'axe 2 du Programme national de santé publique 2015-2025 :					
D'ici 2017, 100 % des CISSS/CIUSSS auront élaboré un plan d'action concerté en matière de prévention du suicide avec les partenaires territoriaux concernés.					
Objectifs		Échéancier et Étapes de réalisation			
	Moyens ou stratégies	Biens livrables	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Action à réaliser 2-6.4 du Plan d'action thématique tripartite (PATT) de l'axe 2. Implanter les mesures prévues dans les guides de bonnes pratiques en prévention du suicide.	1. Mise en place d'un comité régional en prévention du suicide pour soutenir la mise en œuvre et le suivi du plan d'action concerté, avec un minimum prévu de trois rencontres par année.	1.1. Plan d'action concerté en prévention du suicide 2017-2020 de la région de Lanaudière 1.2. Bulletin d'information (au moins une fois par année sur la base de l'année financière)	1.1. Avril 2017 1.2. Mars 2018	1.2. Mars 2019	1.2. Mars 2020
	2. Organisation d'au moins deux rencontres thématiques (ex. : information, sensibilisation, ateliers, conférences).	2. Synthèse des rencontres thématiques	2. Organisation d'au moins deux rencontres thématiques entre avril 2017 et mars 2020 et rédaction d'une synthèse		
	3. Dispenser la formation sur les bonnes pratiques en prévention du suicide :				
	a) Mettre à jour le bilan des besoins de formation sur l'intervention auprès des personnes suicidaires à l'aide des bonnes pratiques (ex. : CISSS, organismes communautaires).	a) Bilan annuel des besoins	a) Janvier 2018	a) Janvier 2019	a) Janvier 2020
	b) Planifier et ajuster, le cas échéant, l'offre de formation et de suivis de formation pour répondre aux besoins recensés.	b) Calendrier de formation	b) Février 2018	b) Février 2019	b) Février 2020
	c) Dispenser la formation et les suivis de formation.	c) Rapport annuel d'activités du CPSL, volet formation	c) (Juin 2018)	c) (Juin 2019)	c) (Juin 2020)
	4. Réaliser une mise à jour du portrait régional sur la problématique du suicide ou faire un nouveau portrait, le cas échéant, afin d'orienter les actions et développer des stratégies communes à mettre en place (voir objectif 2-6.6, moyen 1).	4. Portrait régional sur la problématique du suicide	4. Mars 2018		

Cible du service 2-6 du Plan d'action thématique tripartite de l'axe 2 du Programme national de santé publique 2015-2025 :					
D'ici 2017, 100 % des CISSS/CIUSSS auront élaboré un plan d'action concerté en matière de prévention du suicide avec les partenaires territoriaux concernés.					
Objectifs		Échéancier et Étapes de réalisation			
	Moyens ou stratégies	Biens livrables	2017-2018	2018-2019	2019-2020
	5. Élaborer l'offre de service en prévention du suicide en ciblant en particulier les modalités favorisant l'accessibilité, la continuité et la qualité des soins et services, en incluant notamment les interventions en promotion de la santé mentale.				
	a) Faire un portrait régional des services existants en prévention du suicide par groupe d'âge, notamment en identifiant les lacunes dans le continuum des services.	a) Portrait régional des services existants sur la problématique du suicide : - Volet Jeunes - Volet Aînés - Volet Adultes	a) Selon chaque volet : - Mars 2018	a) Selon chaque volet : - Novembre 2018	a) Selon chaque volet : - Octobre 2019
	b) Définir les modalités d'organisation et de mise en œuvre des soins et services par groupe d'âge, notamment en matière d'accessibilité et de continuité.	b) Offre de service : - Volet Jeunes - Volet Aînés - Volet Adultes	b) Selon chaque volet : - Novembre 2018	b) Selon chaque volet : - Mars 2019	b) Selon chaque volet : - Mars 2020
	c) Diffuser l'offre de service auprès des partenaires en prévention du suicide, par groupe d'âge.	c) Document d'information sur l'offre de service : - Volet Jeunes - Volet Aînés - Volet Adultes	d) Selon chaque volet : - Novembre 2018	c) Selon chaque volet : - Mars 2019	c) Selon chaque volet : - Mars 2020
	6. Diffuser de l'information sur la réduction de l'accessibilité aux moyens de se suicider.	6. Bulletin d'information	6. Mars 2018	6. Mars 2019	6. Mars 2020
	7. Faire connaître aux acteurs concernés de la région les meilleures pratiques et les services disponibles en postvention.	7. Bulletin d'information ou rencontre thématique	7. Mars 2018	7. Mars 2019	7. Mars 2020

Cible du service 2-6 du Plan d'action thématique tripartite de l'axe 2 du Programme national de santé publique 2015-2025 :					
D'ici 2017, 100 % des CISSS/CIUSSS auront élaboré un plan d'action concerté en matière de prévention du suicide avec les partenaires territoriaux concernés.					
Objectifs		Échéancier et Étapes de réalisation			
	Moyens ou stratégies	Biens livrables	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Action à réaliser 2-6.5 du PATT de l'axe 2. Effectuer le suivi de l'application des standards ministériels de la Ligne nationale téléphonique d'intervention en prévention du suicide 1 866 APPELLE.	Mettre à jour le tableau sur les standards ministériels destiné au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	Tableau sur les standards ministériels complété	Mai 2017	Mai 2018	Mai 2019 (Mai 2020)
Action à réaliser 2-6.6 du PATT de l'axe 2. Poursuivre l'implantation des réseaux de sentinelles sur le territoire de Lanaudière. Effectuer le suivi de l'implantation des réseaux.	1. Réaliser une mise à jour du portrait régional sur la problématique du suicide ou faire un nouveau portrait, le cas échéant, afin d'orienter les actions et développer des stratégies communes à mettre en place (voir objectif 2-6.4, moyen 4).	1. Voir objectif 2-6.4, moyen 4.	1. Voir objectif 2-6.4, moyen 4.	1. Voir objectif 2-6.4, moyen 4.	1. Voir objectif 2-6.4, moyen 4.
	2. Élaborer un plan de développement des réseaux de sentinelles.	2. Plan de développement des réseaux de sentinelles		2. Juin 2018	
	3. Implanter les réseaux de sentinelles dans les milieux ciblés par ordre de priorité, selon le portrait régional, et consolider les réseaux existants.	3. Rapport annuel d'activités du CPSL, volet sur les réseaux de sentinelles	3. (Juin 2018)	3. (Juin 2019)	3. (Juin 2020)

CISSS de Lanaudière et CPS de Lanaudière, Mai 2017 (mise à jour Juillet 2017)

ANNEXE 2 : ÉCHÉANCIER ET ÉTAPES DE RÉALISATION DES BIENS LIVRABLES – VUE D'ENSEMBLE PAR ANNÉE

Cible du service 2-6 du Plan d'action thématique tripartite de l'axe 2 du Programme national de santé publique 2015-2025 :				
D'ici 2017, 100 % des CISSS/CIUSSS auront élaboré un plan d'action concerté en matière de prévention du suicide avec les partenaires territoriaux concernés.				
Mois	2017	2018	2019	2020
Janvier		2-6.4 3.a) Bilan annuel des besoins de formation	2-6.4 3.a) Bilan annuel des besoins de formation	2-6.4 3.a) Bilan annuel des besoins de formation
Février		2-6.4 3.b) Calendrier de formation	2-6.4 3.b) Calendrier de formation	2-6.4 3.b) Calendrier de formation
Mars		2-6.4 1.2; 2-6.4 6.; 2-6.4 7. Bulletin d'information ou rencontre thématique (au moins une fois par année financière)	2-6.4 1.2; 2-6.4 6.; 2-6.4 7. Bulletin d'information ou rencontre thématique (au moins une fois par année financière)	2-6.4 1.2; 2-6.4 6.; 2-6.4 7. Bulletin d'information ou rencontre thématique (au moins une fois par année financière)
		2-6.4 4. Portrait régional sur la problématique du suicide	2-6.4 5.b) Modalités d'organisation de l'offre de service – Volet Aînés	2-6.4 5.b) Modalités d'organisation de l'offre de service – Volet Adultes
		2-6.4 5.a) Portrait régional des services existants sur la problématique du suicide – Volet Jeunes	2-6.4 5.c) Diffusion du document d'information sur l'offre de service – Volet Aînés	2-6.4 5.c) Diffusion du document d'information sur l'offre de service – Volet Adultes
Avril	Plan d'action concerté en prévention du suicide 2017-2020 de la région de Lanaudière			
Mai	2-6.5 Tableau sur les standards ministériels (notamment la ligne téléphonique)	2-6.5 Tableau sur les standards ministériels (notamment la ligne téléphonique)	2-6.5 Tableau sur les standards ministériels (notamment la ligne téléphonique)	2-6.5 Tableau sur les standards ministériels (notamment la ligne téléphonique)
Juin		2-6.4 3.c); 2-6.6 3. Rapport annuel d'activités du CPSL – Volets Formation et Réseaux de sentinelles	2-6.4 3.c); 2-6.6 3. Rapport annuel d'activités du CPSL – Volets Formation et Réseaux de sentinelles	2-6.4 3.c); 2-6.6 3. Rapport annuel d'activités du CPSL – Volets Formation et Réseaux de sentinelles
		2-6.6 2. Plan de développement des réseaux de sentinelles		
Octobre			2-6.4 5.a) Portrait régional des services existants sur la problématique du suicide – Volet Adultes	
Novembre		2-6.4 5.a) Portrait régional des services existants sur la problématique du suicide – Volet Aînés		
		2-6.4 5.b) Modalités d'organisation de l'offre de service – Volet Jeunes		
		2-6.4 5.c) Diffusion du document d'information sur l'offre de service – Volet Jeunes		
À déterminer	2-6.4 2. Organisation d'au moins deux rencontres thématiques entre avril 2017 et mars 2020 et rédaction d'une synthèse			

CISSS de Lanaudière et CPS de Lanaudière, Mai 2017 (mise à jour Juillet 2017)